

---

## L'orthographe moderne au fil des siècles dans les grammaires : de l'intervention en orthographe à la consignation de l'orthographe

*Modern orthography over the centuries: from intervention on orthography towards orthography recording*

Sophie Piron

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/praxematique/6344>

DOI : [10.4000/praxematique.6344](https://doi.org/10.4000/praxematique.6344)

ISSN : 2111-5044

### Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

### Référence électronique

Sophie Piron, « L'orthographe moderne au fil des siècles dans les grammaires : de l'intervention en orthographe à la consignation de l'orthographe », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 74 | 2020, mis en ligne le 27 avril 2021, consulté le 07 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/6344> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/praxematique.6344>

---

Ce document a été généré automatiquement le 7 mai 2021.

Tous droits réservés

---

# L'orthographe moderne au fil des siècles dans les grammaires : de l'intervention en orthographe à la consignation de l'orthographe

*Modern orthography over the centuries: from intervention on orthography towards orthography recording*

Sophie Piron

---

## Introduction

- 1 Catach (1991) affirme que les débats sur l'évolution de l'orthographe n'ont jamais cessé depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Elle montre ainsi qu'en particulier, la crise de 1900 s'inscrit dans la continuité des discussions au sein de la société. Dans cette perspective, notre contribution vise à analyser l'intervention des grammaires face à l'orthographe moderne au fil du temps, de manière à voir l'évolution des mentalités. Il s'agit d'évaluer comment les grammaires – qui codifient la langue écrite – se positionnent face aux transformations de l'orthographe. Ces ouvrages ont-ils modifié leur rapport à l'orthographe moderne de leur époque et la perspective adoptée pour les rectifications de 1990 est-elle semblable à celles du passé ?
- 2 L'étude porte sur l'orthographe moderne telle qu'elle est envisagée au fil du temps par un corpus de grammaires parues entre le XVI<sup>e</sup> siècle et la période contemporaine. Le corpus compte au total 123 grammaires françaises publiées entre 1550 et aujourd'hui. Les grammaires retenues pour les périodes anciennes sont considérées comme des ouvrages de référence en histoire de la grammaire. Le sous-corpus du XIX<sup>e</sup> siècle propose, pour sa part, un ensemble de publications plus diversifié qui reproduit l'effervescence du marché grammatical de cette époque. Le sous-corpus contemporain, quant à lui, cible un ensemble de publications reconnues au sein de la francophonie,

tout en s'ouvrant à des publications non hexagonales. Cette ouverture a pour objectif de saisir la conception de l'orthographe moderne dans sa diversité. Les grammaires du corpus abordent toutes le thème de l'orthographe, de façon plus ou moins élaborée. L'inclusion dans le corpus reposait sur ce critère.

- 3 L'article propose d'abord une périodisation de l'orthographe française et se penche ensuite sur les grammaires retenues pour chaque période, en les envisageant sous l'angle de l'orthographe et de ses diverses facettes (l'évolution de l'orthographe, l'attitude face à cette évolution, l'autorité en matière d'orthographe, l'orthographe moderne et l'intérêt accordé à l'orthographe).

## 1. La périodisation de l'histoire de l'orthographe

- 4 L'étude portant sur l'orthographe moderne telle qu'elle est envisagée par les grammairiens, il fallait partir d'une périodisation de l'orthographe. Il en existe deux actuellement. Celle de Catach (2001) divise l'histoire de l'orthographe du français en sept périodes : ancien français, moyen français, ensuite par siècle, du XVI<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle. À partir de la naissance de l'Académie française, l'étude repose sur les changements apportés par son *Dictionnaire*. La seconde périodisation est celle de Marchello-Nizia *et al.* (2020), dont le découpage comprend une période prénormative (du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle), ensuite une période marquée par les premiers discours normatifs (de la fin du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle) et enfin une période caractérisée par l'opposition entre orthographes anciennes et orthographes réformées (au XVI<sup>e</sup> siècle). La périodisation proposée dans la *Grande Grammaire Historique du Français* (GGHF) passe ensuite directement aux rectifications de 1990.
- 5 Aucune de ces deux périodisations ne nous a paru totalement satisfaisante pour les objectifs de l'étude menée ici. Si l'ouvrage de la Compagnie a sans conteste fait évoluer l'orthographe et que ses différentes éditions balisent les changements, il nous a semblé nécessaire de recourir à une périodisation prenant en compte d'autres facteurs et intervenants, et ne reposant pas sur un découpage arbitraire par siècles ou aux périodes trop vastes. En nous inspirant de Marchello-Nizia *et al.* (2020), où la division présente l'intérêt de reposer sur une évolution conceptuelle du domaine, nous proposons de diviser l'histoire de l'orthographe française initialement en deux grands pans : l'un, prénormatif (du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle) et l'autre, normatif (à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle). Le second pan engage la transcription graphique du français dans la standardisation de l'écrit et se découpe en deux phases. La première voit la lente émergence de conventions graphiques, sous forme de *scriptæ* marquées par une norme polycentrée (Rey *et al.*, 2008) et flottante. La seconde phase, celle de la codification graphique, fait son apparition au XVI<sup>e</sup> siècle, en corollaire de l'imprimerie. La révolution technique appelle une transformation des pratiques, engage les imprimeurs dans l'innovation et impose une uniformisation des graphies qui va de pair tant avec la diffusion plus large qu'autorise l'imprimé qu'avec le mouvement de centralisation linguistique du français. Cette phase est donc marquée par la centralisation graphique et le resserrement, la stabilisation de l'étalon graphique. Elle correspond à l'émergence de l'orthographe proprement dite.
- 6 La codification graphique est établie par des acteurs qui, tantôt se succèdent, tantôt finissent par occuper simultanément l'espace symbolique décisionnel, mais pas forcément avec le même poids. La périodisation de l'orthographe que nous proposons

prend acte du rôle capital de ces acteurs dans l'évolution de l'orthographe et repose sur leur identification.

### 1.1. La période des acteurs privés (1539-1694)

- 7 La phase de codification graphique qui se met en place au XVI<sup>e</sup> siècle connaît une première période au cours de laquelle œuvrent des acteurs privés. Les premières tentatives de codification sont, en effet, issues d'acteurs indépendants. C'est le moment où paraissent les premiers traités typographiques (Tory, 1529 ; Dolet, 1540), et surtout les premiers dictionnaires (Estienne, 1539 ; Nicot, 1606 ; Oudin, 1607 ; Richelet, 1680 et Furetière, 1690). La période débute ainsi avec la publication du dictionnaire de Robert Estienne (1539) et se clôt juste avant la parution du *Dictionnaire de l'Académie française*, en 1694. Les dictionnaires non seulement attestent d'un bassin lexical de référence pour le français, mais fixent aussi la transcription graphique des mots retenus. Les choix posés d'un ouvrage à l'autre ne sont pas systématiquement identiques.
- 8 Le corpus de grammaires associées à la période 1539-1694 compte neuf publications : Meigret (1550), Estienne (1557), Ramus (1572), Bosquet (1686), Maupas (1607), Oudin (1632), Irson (1656), Chiflet (1659), Vairasse d'Allais (1681). Parmi les ouvrages parus au cours de cette période, ce sont les seuls qui abordent la question de l'orthographe.

### 1.2. La période de l'Académie (1694-1835)

- 9 La publication du dictionnaire de l'Académie française en 1694 introduit un nouvel acteur – institutionnel, cette fois – dans la codification graphique et ouvre la période suivante, celle de l'Académie. La période est délimitée par deux éditions du *Dictionnaire de l'Académie française*, celles de 1694 et de 1835. À ses débuts, la Compagnie ne constitue pas une autorité absolue en la matière, ce qui ne l'empêche pas de mener une succession de réformes, de jouer un rôle moteur en orthographe et de faire évoluer les pratiques, surtout dans l'imprimé. Les réformes culminent dans l'édition de 1835, qui fait entrer l'orthographe française dans la phase moderne que nous lui connaissons.
- 10 Le nombre de grammaires publiées ayant grandement augmenté, le corpus pour cette période est également plus fourni. Les ouvrages retenus parce qu'ils abordent l'orthographe dans un de leurs chapitres sont au nombre de 39 : Régnier-Desmarais (1705), Buffier (1709), Gaullier (1722), Restaut ([1730] 1732), Restaut ([1732] 1745), Vallart (1744), Girard (1747), Panckoucke (1749), Beauzée (1767), Anonyme (1767), Bertera (1773), De Prunay (1777), Royon (1777), Chompré *et al.* (1778), Domergue (1778), Adam (1779), Lhomond (1780), Gaultier (1787), Chemin-Dupontès (1794), Lévizac (1797), Loneux (1799), Prévost (1799), Andrieux (1800), Fournier (1801), Boinvilliers (1802), Lemare (1805), Letellier ([1805] 1814), Jégou (1807), Fréville (1810), Lequien (1810), Girault-Duvivier (1811), Reymond (1811), Guérault (1812), Noël et Chapsal (1823), Boniface (1823), Serreau & Boussi (1824), Delvart (1828), Cocquempot (1834), Bescherelle (1834).

### 1.3. La période de l'école (1835-1901)

- 11 La période 1835-1901 se caractérise par l'importance que prend l'école et l'apprentissage de l'écrit dans la société (Chervel 2006). À partir des années 1830 sont

posées les fondations du système scolaire français étatique. La loi Guizot du 28 juin 1833 met en place l'instruction primaire sur le plan matériel d'abord. En effet, cette loi oblige les communes à assurer un enseignement public, même si l'on sait qu'à cette époque, les conditions matérielles sont encore souvent précaires (Christen et Fayolle, 2017). La précarité touche également le matériel utilisé, en particulier les livres (Hébrard, 1983). La loi Guizot du 28 juin 1833 met en place l'instruction primaire sur le plan des contenus ensuite. L'État régleme, quoiqu'encore de manière très sommaire, les matières abordées en classe. Pour la première fois émerge la volonté de faire du français une matière scolaire, qui sera érigée au rang de discipline en 1871, avec le premier plan d'études détaillé, rédigé par Octave Gréard (Vigner, 2001). Même s'il est difficile de savoir quelle était la réalité du monde scolaire, on voit que se dessine une uniformisation de l'enseignement du français. Dans cette perspective, l'école va peu à peu institutionnaliser l'orthographe à transmettre. Celle-ci requiert le sceau d'une autorité, ce que peut fournir l'Académie par son ancienneté. Officiellement, aucune circulaire ministérielle n'entérine l'orthographe de l'Académie comme orthographe d'État ou de référence pour l'école (Catach, 2001). Pourtant, dans les faits, l'Académie finit par représenter l'autorité en la matière. Le basculement s'opère avec l'édition du Dictionnaire de 1835 et ne fera que se renforcer par la suite, alors même que les choix posés par l'Académie peuvent être critiqués (Catach, 2001).

- 12 Parallèlement, à partir des années 1850, une frange de la population montre un certain intérêt pour l'école et les connaissances qu'elle transmet (Chapoulie, 2005). Il faut dire que la société a évolué. Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'usage du français a progressé dans la vie administrative, économique, politique et culturelle. Il semblerait ainsi que les aspirations étatiques d'une part, sociales d'autre part, aient trouvé en l'école un espace d'intersection : moyen d'uniformisation et de cohésion nationale selon l'État (apprentissage de la langue nationale, d'un système de mesure national, d'un ensemble de concepts citoyens et moraux) ; moyen d'élévation ou d'intégration sociale pour une partie de la population.
- 13 Le corpus de grammaires pour analyser leur rapport à l'orthographe au cours de la période 1835-1901 compte 33 ouvrages abordant l'orthographe dans leur parcours grammatical : Landais (1835), Boniface (1835), Vanier (1836), Bentz (1837), Gilard (1837), Belèze (1838), Dessiau (1838), Perrot d'Ablancourt (1838), Bonneau & Lucan (1839), Davau & Alix (1843), Poitevin (1843), Colart (1846), Larousse (1849), Duchêne (1850), Guérard (1851), Descamp (1852), Michel & Rapet (1852), Roche (1852), Dorion (1855), Olivier (1857), Leclair (1859), Sommer (1861), FMSB (1864), Laglaine (1864), Delavenne (1868), Larive & Fleury (1871), Brachet (1874), Leclair & Rouzé (1874), Brachet & Dussouchet (1875), FPB & FIC (1877), Chassang (1880), Crouslé (1888), Clédât (1890).

#### 1.4. La période des circulaires et programmes (1901-1990)

- 14 La période 1901-1990 prolonge la précédente et est marquée par une intervention de l'État beaucoup plus serrée auprès de l'école en matière de contenus grammaticaux et orthographiques. En ce qui concerne l'orthographe, la période est marquée en France par deux arrêtés, celui de Georges Leygues (1901) et celui de René Haby (1976). Ces documents ministériels consignent des tolérances orthographiques ayant préséance sur les usages cautionnés dans les grammaires ou les dictionnaires. Ils montrent l'autonomisation qu'acquiert le milieu scolaire en matière d'orthographe.

- 15 Le corpus retenu pour cette période réunit 23 grammaires qui abordent l'orthographe : Dussouchet (1904), Sudre (1907), Brunot & Bony (1908), Maquet, Flot & Roy (1908), Crouzet, Berthet & Galliot (1909), Clavet & Chompret (1917), Lanusse & Yvon (1920), Brunot (1922), Radouant (1922), Académie (1932), Gaiffe *et al.* (1936), Grevisse (1936), Bruneau & Heulluy (1937), Bloch & Georgin (1937), Gougenheim (1938), Dauzat (1947), Cayrou (1948), Chevalier *et al.* (1964), Dubois & Lagane (1973), Besson *et al.* (1979), Cherdon (1985), Arrivé *et al.* (1986), Grevisse & Goosse (1986).

### 1.5. La période du marché du livre et du grand public (depuis 1990)

- 16 Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, mais surtout à partir du XX<sup>e</sup> siècle, un nouvel acteur émerge dans le champ de l'orthographe. Ce sont les maisons d'édition qui, par les ouvrages de référence – grammaires et dictionnaires – qu'elles publient, diffusent l'image d'une uniformité orthographique et l'idée d'une orthographe fixée. En même temps, les maisons d'édition se soumettent à la loi de la consommation. Les contenus orthographiques de leurs ouvrages doivent répondre à la demande et aux goûts du public. Or celui-ci est parfois réfractaire à la nouveauté en matière d'orthographe.
- 17 Cette dernière période s'ouvre avec deux événements : la parution des rectifications orthographiques de 1990 au *Journal officiel*, votées à l'Académie française, et les vives réactions suscitées parmi la population francophone. La période se caractérise par l'importance que le grand public a acquise en matière de langue. Ses prises de position dans les médias et désormais sur les réseaux sociaux lui confèrent un poids qu'il n'a jamais eu auparavant. Il peut grandement influencer sur les autorités linguistiques à différents paliers et sur les maisons d'édition, qui se font concurrence et pour qui l'avis du public compte beaucoup. Malheureusement, comme le montre Sylvie Plane à propos de la notion de prédicat dans les programmes scolaires de 2015 en France, « preuve est faite que pour condamner la présence de telle notion ou l'absence de telle autre dans les programmes scolaires, point n'est besoin de connaître le domaine concerné ni même de jeter un œil sur les programmes incriminés » (Plane, 2020 : 10). Dans la guerre menée en France à l'automne 2017, le prédicat a perdu la bataille, entraînant dans sa chute les rectifications orthographiques dont les programmes prônaient l'enseignement. À cet égard, on peut prédire une baisse de représentation de l'orthographe rectifiée dans les manuels scolaires et parascolaires distribués en France.
- 18 Le corpus pour la période contemporaine, plus courte que les autres, compte 19 grammaires qui abordent l'orthographe : Riegel *et al.* (1994), Bayol et Bavencoffe (1995), Wilmet (1997), Bosquart (1998), Chartrand (1999), Éluerd (2002), De Villers (2003), Lecavalier (2006), Laporte & Rochon (2007), Éluerd (2009), Kostrzewa (2011), Cellier *et al.* (2011), Breckx (2012), Piron (2013), Bertrand-Savard *et al.* (2013), Lefrançois (2013), Pellat & Fonvielle (2016), Narjoux (2018), Fairon & Simon (2018).

## 2. L'orthographe en évolution

- 19 Au cours des premières décennies de la période 1539-1694, le débat orthographique est incontournable. D'ailleurs, il ne se situe pas uniquement dans le champ grammatical (notamment, Peletier du Mans, 1550 ; Des Autels, 1551 ; Sébillet et Fontaine, 1555 ; Mathieu, 1559). L'innovation technique qu'autorise l'imprimerie ouvre la porte à l'exploration des possibilités. Cette période se caractérise par l'attention qu'elle

accorde à l'évolution de l'orthographe. Tous les ouvrages du corpus l'abordent, d'une façon ou d'une autre, excepté Irson (1656), qui présente l'orthographe sans aborder la question de la tradition ou de la modernité. Le regard posé sur l'évolution est, pendant tout le XVI<sup>e</sup> siècle, orienté sur le présent, sur le débat en cours (Meigret, 1550 ; Estienne, 1557 ; Ramus, 1572 ; Bosquet, 1586). À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, les grammaires évoquent plutôt une évolution appartenant au passé ou se trouvant en phase d'aboutissement (Maupas, 1607 ; Oudin, 1632 ; Chiflet, 1659).

« Jadis aussi l'Orthographe françoise estoit bien plus copieuse en lettres escrites non leuës, qu'elle n'est à present : Car nos ancestres y inseroient plusieurs lettres qui ne servoient qu'à monstrier un vestige de l'etymologie ou racine des mots : desquelles beaucoup ont esté retranchees. » (Maupas, 1607 : 26)

- 20 La période suivante (1694-1835) présente un net recul sur ce point. En effet, relativement peu de grammaires mentionnent désormais l'évolution orthographique. Seuls dix ouvrages, soit le quart du corpus (Régnier-Desmarais, 1705 ; Buffier, 1709 ; Restaut, 1732 ; Panckoucke, 1749 ; Beauzée, 1767 ; Anonyme, 1767 ; De Prunay, 1777 ; Boinvilliers, 1802 ; Letellier, 1805 ; Girault-Duvivier, 1811), évoquent l'orthographe ancienne ou la nouvelle. Le changement orthographique ne semble donc plus faire l'objet d'une attention soutenue chez la plupart des grammairiens.
- 21 La période 1835-1901 fait allusion à l'évolution de l'orthographe à peu près dans les mêmes proportions que la période précédente. Le changement orthographique est même un peu moins souvent évoqué que précédemment, avec seulement environ 20 % de signalement (Canier, 1836 ; Dessiau, 1838 ; Colart, 1846 ; Olivier, 1857 ; Brachet et Dussouchet, 1875 ; Chassang, 1888 ; Clédat, 1890), encore est-ce de manière très succincte la plupart du temps. L'évolution est aussi reléguée à une époque plutôt éloignée, effaçant par là même la conception et l'acceptation d'une évolution continue. Hormis chez Colart (1846), Chassang (1880) ou Clédat (1890), elle est confinée à des évolutions davantage typographiques (comme l'introduction de la cédille et des accents) ou n'est tout simplement pas décrite.
- « Tous ces signes orthographiques ont été introduits dans notre langue par les grammairiens du seizième siècle. » (Brachet & Dussouchet, [1875] 1876 : 12)
- « D'heureuses innovations se sont introduites : puissent-elles amener celles que réclame la raison ! » (Vanier, 1836 : 483)
- 22 Les auteurs appellent quelquefois à poursuivre le mouvement réformateur, ainsi Landais (1835), Dessiau (1838) et Colart (1846).
- 23 Vient ensuite la période 1901-1990, qui se distingue par son intérêt pour l'histoire de l'orthographe. L'éclairage diachronique est certes très succinct, mais ouvre la voie, en principe, à l'acceptation d'une orthographe se transformant avec le temps. Font ainsi référence à l'évolution la grammaire de l'Académie (1932), Grevisse (1936), Bruneau et Heulluy (1937), Dauzat (1947), Chevalier *et al.* (1962), Grevisse et Goosse (1986) et Arrivé *et al.* (1986). Si la proportion de grammaires évoquant l'évolution orthographique est plus importante qu'au cours de la période précédente, avec environ 30 %, l'évolution est souvent envisagée comme remontant à une époque ancienne, laissant croire que l'orthographe a atteint depuis longtemps un état stable et ne laissant pas envisager une évolution continue. Les grammairiens insistent ainsi sur les réformes du XVI<sup>e</sup> siècle sans présenter les dernières modifications adoptées à leur époque.

« L'orthographe de la langue française, comme celle de toutes les langues modernes, a été modifiée, au cours de son évolution, par les changements de la prononciation ou par le souvenir de l'étymologie [...]. » (Académie, 1932 : 8)

« Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'orthographe était même inutilement compliquée [...]. » (Bloch et Georjin, 1937 : 7)

- 24 Grevisse (1936) et Dauzat (1947) présentent quelques changements parmi les plus notables introduits depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Grevisse est surtout le seul à insister sur les modifications récentes lorsqu'il passe en revue les différentes éditions du *Dictionnaire de l'Académie française*. De ce fait, il montre que l'évolution orthographique se poursuit, même si elle est peu profonde et peu importante à l'époque contemporaine.

« Dans la huitième édition (1935), elle admet de rares modifications : *abattage*, *grand-mère*, *entracte*, etc., et se montre attachée à la tradition [...]. » (Grevisse, 1936 : 88)

- 25 Les quelques paragraphes que les grammaires consacrent à la diachronie de l'orthographe insistent parfois non pas sur les changements, mais sur la fixation (et cela peut être avec exaspération), engageant une conception statique et conservatrice de l'orthographe.

« Les sons ont évolué au cours des âges ; ils sont restés désignés par les mêmes lettres. Il peut sembler étrange que nous orthographions *roi* alors que nous prononçons *rwa*. C'est qu'il se prononçait jadis *roy* (comme l'anglais *boy*). *Roy* est devenu *rwé*, puis *rwa* ; mais l'orthographe *roi* n'a pas changé. » (Bruneau & Heulluy, 1937 : 39)

« L'Académie française, dès la première édition de son *Dictionnaire* en 1694, commença une œuvre d'épuration, qui malheureusement ne fut pas assez radicale ni assez systématique et qui fut arrêtée après l'édition de 1835 [...]. » (Dauzat, 1947 : 41)

« L'orthographe moderne française est en grande partie arbitraire, incohérente, le résultat de huit siècles de transformations. [...] Depuis un siècle, c'est l'immobilisme, malgré les efforts de réformateurs ardents. » (Chevalier *et al.*, 1964 : 27-28)

- 26 Quant aux grammaires de la période contemporaine, elles montrent un changement notable sur le versant de l'évolution orthographique. En effet, elles font majoritairement allusion aux rectifications de 1990 puisque, cette fois, seulement un quart du corpus (Chartrand, 1999 ; De Villers, 2003 ; Cellier *et al.*, 2012 ; Lefrançois, 2013 et Narjoux, 2018) ne les évoque pas.

### 3. L'attitude face à l'évolution de l'orthographe

- 27 Les grammairiens de la période 1539-1694 n'hésitent pas à donner des avis tranchés et à vilipender les réformateurs. Ce sont des « corrupteurs de nostre écriture » (Chiflet, 1659 : 169), qui répandent « des confusions où nous jette leur impertinente façon d'écrire qu'ils accommodent à la prononciation [...] » (Oudin, [1632] 1640 : 316).

« Nous en toucherons les principales observations en ce Traité, selon l'usage approuvé des bons escrivains, qui est toujours preferable aux extravagances de quelques particuliers, qui veulent reformer le monde à leur fantaisie. » (Chiflet, 1659 : 166-167).

- 28 Les critiques à l'égard des réformateurs ou des traditionalistes sont moins virulentes au cours de la période suivante, celle de 1694-1835. Seuls Régnier-Desmarais (1705) et De Prunay (1777) s'insurgent contre le camp adverse.

« Mais avant que d'entrer dans le détail des règles qui regardent l'Orthographe, il est bon de dire quelque chose de l'abus qui s'y est introduit depuis quelque temps ; soit de la part de quelques personnes de Lettres qui la défigurent sous prétexte de la



vouloir reformer ; soit de la part des Imprimeurs, qui trouvant de l'avantage pour eux dans une nouveauté qui leur est commode, la suivent sans retenuë, mesme contre l'intention des Auteurs dont ils impriment les Ouvrages.» (Régnier-Desmarais, [1705] 1707 : 72)

« Ceux qui, par entêtement ou par aveuglement, conservent dans un mot une lettre qui lui donne une prononciation différente, sous prétexte d'en marquer l'étimologie, devraient bien se défaire de cette espèce de superstition typographique, qui devient aussi inutile que dangereuse, étant contraire à la pureté du langage & de l'écriture. » (De Prunay, 1777 : viii-ix)

- 29 À l'inverse, Buffier (1709) et Restaut (1732) se montrent plus ouverts face à l'évolution de l'orthographe. Si ces grammairiens soulignent la coexistence de deux usages, Restaut opte clairement pour l'orthographe nouvelle.

« Comme dans ceux-ci mêmes [des livres bien écrits] il y a des différences d'orthographe que l'usage autorise de coté & d'autre ; nous allons les rapporter, afin qu'on sache le rapport de l'une à l'autre, pour lire également les livres de toutes sortes d'Auteurs. » (Buffier, 1709 : 406)

« D. [Demande] Laquelle doit-on suivre de ces deux orthographes ? R. [Réponse] L'orthographe nouvelle est la plus aisée, la plus naturelle, & même plus commune à présent que l'orthographe ancienne, & par conséquent plus conforme à l'usage. » (Restaut, [1732] 1745 : 141)

- 30 Au cours des années 1835-1901, les grammairiens qui appellent à poursuivre les réformes n'hésitent pas à critiquer les choix orthographiques auxquels leur époque a abouti, parfois en désignant l'Académie comme responsable. Ils ne sont toutefois pas très nombreux à le faire.

« L'orthographe d'usage est difficile dans notre langue, où l'on a tantôt conservé, tantôt rejeté les lettres étymologiques ; où l'on a rarement consulté l'analogie et la raison. » (Dessiau, 1838 : 70)

« L'Académie aurait dû simplifier la langue en la raisonnant ; l'Académie n'a pas voulu le faire. Nos lecteurs se contenteront de cet aperçu de redressement radical qu'on pourrait introduire dans le redoublement des consonnes. [...] Le consciencieux Lévizac, qui ne ménageait pas plus l'Académie de 1801 que nous ne sommes portés à ménager celle de 1835 [...]. » (Landais, 1835 : 173a, 186b)

« On peut regretter quelques-unes des innovations introduites dans l'orthographe française par le dernier Dictionnaire de l'Académie. » (Chassang, [1880] 1888 : 498)

- 31 Depuis 1901, les grammaires ne sont plus vraiment des porte-voix pour les critiques, même si quelques points de vue cassants affleurent.

« Pourquoi l'Académie veut-elle *des garde-feu*, avec *garde* considéré comme un verbe, mais des *gardes-côtes* avec *garde* considéré comme un substantif ? » (Gougenheim, [1938] 1966 : 61)

« Depuis un siècle, c'est l'immobilisme, malgré les efforts de réformateurs ardents. » (Arrivé *et al.*, [1964] 2005 : 28)

- 32 Enfin, les grammaires de la période contemporaine adoptent sur ce point un ton neutre, bien éloigné des envolées des siècles passés. Même Wilmet (2010) ne s'engage pas sur cette voie, et relativise l'importance que certains détracteurs accordent à la modernité orthographique.

« Prêchant d'exemple, notre Grammaire critique adopte telle pratique rénovée qui lui chante [...]. Cela sans figer une attitude : quel serait le bénéfice si l'on courait toujours à une sanction ? D'ailleurs, qui s'en apercevra seulement ? » (Wilmet, [1997] 2010 : 46)

## 4. L'autorité en matière d'orthographe

- 33 Au cours de la période 1539-1694, les grammairiens qui proposent des réformes orthographiques (en l'occurrence, Meigret, 1550 ; Ramus, 1572 et Vairasse, 1681) se positionnent en tant qu'autorités, tout en se référant à des principes directeurs pouvant guider l'évolution : la prononciation, en particulier. Les grammairiens plus conservateurs (Estienne, 1557 ; Bosquet, 1586 ; Maupas, 1607 ; Oudin, 1632 et Chiflet, 1659) avancent comme arguments pour refuser la modernisation phonétique la nécessité d'éviter les équivoques et de respecter l'étymologie. Ils estiment que l'orthographe doit être acceptée dans son état actuel dans la mesure où elle relève d'un usage en place.

« Que si en tout ne contentons pas les lecteurs, principalemēt ceulx qui veulent que l'écriture suive sa prononciation, nous n'en voulōs pourtāt debatre avec eulx, ains les priōs qu'en paix ils mettent peine de mieulx faire, sans changer la cōmune et receue escripture, prononciation, et maniere de parler cōforme au lāgage de nos plus anciens bien exercez en nostre dicte langue. » (Estienne, 1557 : 4)

« Ne vous arreztez donc pas aux nouvelles escritures : car je vous assure que les plus renommez du temps n'ont point d'autre opinion que celle que je vous mets icy. [...] Et toutes ces raisons nous doivent faire tenir à la plus commune façon d'escrire, qui est la plus seure. » (Oudin, [1632] 1640 : 318)

- 34 À cet égard, Chiflet (1659) mentionne également le rôle des écrivains comme autorités pour guider les choix orthographiques. Les ouvrages qui se revendiquent pour le maintien d'une orthographe traditionnelle ne sont pas pour autant exempts d'innovations. On sait, à cet égard, qu'Estienne est à l'origine de certaines d'entre elles, ou du moins de leur régularisation (Catach, 2001), en particulier les consonnes doubles pour signaler le changement de timbre du *e* (*planette, comette*, etc.).
- 35 Au cours de la période 1694-1835, les grammairiens ne précisent pas toujours les principes ou l'autorité qui devraient régler l'évolution orthographique. Plusieurs repères sont parfois nommés en parallèle. Il s'agit le plus souvent de prendre les auteurs pour référence (Régnier-Desmarais, 1705 ; Panckoucke, 1749 ; Anonyme, 1767 ; De Prunay, 1777 ; Girault-Duvivier, 1811 ; Letellier, 1814), ensuite l'usage (Régnier-Desmarais, 1705 ; Restaut, 1732 ; Beauzée, 1767 ; Anonyme, 1767) et l'Académie (Régnier-Desmarais, 1705 ; Girault-Duvivier, 1811 ; Letellier, 1814). Quelquefois, c'est l'étymologie (Panckoucke, 1747 ; Boinvilliers, 1802) ou les grammairiens (Anonyme, 1767 ; Girault-Duvivier, 1811) qui peuvent jouer le rôle de référence.

« Il faut prendre le parti de se conformer sur ce point à toutes les bisarreries de l'usage, dont l'empire après tout est aussi raisonnable & aussi nécessaire sur l'écriture que sur la parole ; puisque les Lettres n'ont & ne peuvent avoir qu'une signification conventionnelle, & que cette convention ne peut avoir d'autre titre que l'usage le plus reçu. » (Beauzée, 1767, T1 : 175)

« L'orthographe est la manière d'écrire les mots d'une langue conformément au bon usage ; c'est-à-dire à l'usage qu'ont adopté la majorité des écrivains, l'Académie et les Grammairiens les plus accrédités. » (Girault-Duvivier, [1811] 1840, t 2 : 1031)

- 36 Si quelques grammaires des années 1835-1901 critiquent les choix orthographiques de l'Académie (Landais, 1835 ; Chassang, 1880), elles ne se font pas virulentes. Plusieurs d'entre elles engagent plutôt le lecteur à respecter l'institution, et hissent son dictionnaire au rang de seule référence. Chez les auteurs qui ne mentionnent pas explicitement le *Dictionnaire de l'Académie française*, on voit apparaître l'expression le

*dictionnaire*. L'orthographe est donc désormais conçue comme stable et consignée de manière standardisée, dans des ouvrages qui font figure d'étalon.

« L'Académie française a réuni dans son dictionnaire, lequel doit être regardé comme la loi du langage français, les mots qui lui ont paru devoir être admis dans la langue, avec l'orthographe qu'elle a jugé leur convenir. » (Olivier, 1857 : 97)

« Si l'on doute, il faut chercher dans le dictionnaire. » (Gilard, 1837 : 251)

« La lecture, l'usage et le dictionnaire peuvent seuls donner la connaissance de l'orthographe d'usage. » (Belèze, [1838] 1862 : 232)

- 37 D'après les grammaires du corpus, l'orthographe doit être réglée par l'usage au premier chef (Landais, 1835 ; Gilard, 1837 ; Belèze, 1838 ; Dessiau, 1838 ; Chassang, 1880), mais aussi par le dictionnaire (Gilard, 1837 ; Belèze, 1838), l'Académie (Landais, 1835 ; Olivier, 1857), les meilleurs écrivains (Gilard, 1837 ; Belèze, 1838) et l'étymologie (Landais, 1835 ; Chassang, 1880). Comparativement à l'époque précédente, l'usage a donc détrôné les écrivains dans ce rôle.
- 38 Au cours de la période 1901-1990, les grammaires font encore référence à l'autorité de l'Académie française, mais celle-ci semble avoir perdu de son prestige. La grammaire de Grevisse (1936) porte sur la page de couverture « En concordance avec la huitième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1931-1935) », mais cette précision disparaît dès l'édition suivante, en 1939. D'autres ouvrages (Gougenheim, 1938 ; Chevalier *et al.*, 1964) adoptent même à l'occasion un discours critique à l'égard de l'institution sans lui opposer de remplaçant.
- 39 L'attitude des grammaires contemporaines est différente sur ce point. Environ la moitié d'entre elles (Bosquart, 1998 ; Éluerd, 2002 ; Laporte & Rochon, 2007 ; Breckx, 2012 ; Piron, 2013 ; Pellat & Fonvielle, 2016) présentent les rectifications orthographiques de 1990 en identifiant, avec plus ou moins de précision<sup>1</sup>, les paliers d'autorité qui les ont proposées et approuvées : les propositions du Conseil supérieur de la langue française, le vote à l'Académie française et la publication au *Journal officiel* du 6 décembre 1990. Pellat & Fonvielle (2016) précisent également la position du ministère de l'Éducation nationale dans les différents programmes d'enseignement. On relèvera le conditionnel employé par Bosquart (1998), qui semble mettre en doute la valeur des rectifications :
- « Selon les Rectifications orthographiques, l'accent circonflexe devrait être conservé sur les -a-, les -e- et les -o-, mais il ne serait plus obligatoire sur les -i- et les -u. » (Bosquart, 1998 : 59)
- 40 Le reste des ouvrages du corpus présente les rectifications sans évoquer d'autorité, coupant ainsi l'orthographe de l'entreprise de codification dont elle est l'objet.

## 5. L'orthographe moderne

- 41 L'orthographe moderne de la période 1539-1694 présente deux facettes. La première est celle de la modernisation radicale proposée par Meigret (1550) et Ramus (1572). Leurs grammaires sont rédigées selon une orthographe phonétique qu'ils ont mise au point. Les résultats divergent, leur implantation également. Ainsi Meigret rédige-t-il directement dans le système qu'il a créé. Ramus, plus pédagogue, expose le fonctionnement de l'orthographe des lettres. Ce n'est qu'ensuite que la grammaire est imprimée en deux colonnes qui se font écho, l'une en orthographe traditionnelle, l'autre en orthographe réformée. Hormis Meigret et Ramus, seul Vairasse d'Allais (1681) propose également une réforme. Il présente ainsi « un nouvel Alphabet plus

ample & plus methodique que le Romain » (1681 : 6), mais ne le mettra pas en pratique dans son ouvrage.

- 42 La seconde facette de cette période est une tradition qui n'est pas réfractaire au changement. Ainsi Maupas (1607), Oudin (1632), Chiflet (1659) l'acceptent-ils sans la moindre hésitation, mais uniquement lorsque ce changement est en fait totalement entré dans les habitudes.
- « Davantage on retrenche maintenant beaucoup de lettres qu'on escrivoit autresfois sans aucune raison [...] » (Oudin, 1640 : 318)
- « Neantmoins on fait bien de retrencher aujourd'huy quelques lettres fort inutiles de la vieille mode. » (Chiflet, 1659 : 166)
- 43 Les changements ainsi tolérés consistent à supprimer des consonnes muettes. Bosquet (1586) invite d'ailleurs à poursuivre dans cette voie de simplifications orthographiques.
- « Toutesfois je conseilleroy, de retrencher aucunes letres superfluës, quy escorchent, & ratisent les aureilles, & causent aux simples, & estrangiers, une lourde, & goffe<sup>2</sup> prononciation, & ne servent, que d'emplir le papier : Ainsy estant despestré d'icelles, l'écriture en seroit plus succinte, & facile : Et la prononciation plus aisée, & gentile. » (Bosquet, 1586 : 42)
- 44 Enfin, ces ouvrages qui s'opposent aux mouvements réformateurs à empreinte phonétique ne sont pas pour autant exempts de toute innovation. On sait, à cet égard, qu'Estienne est à l'origine de certaines d'entre elles, ou du moins de leur régularisation (Catach, 2001), en particulier les consonnes doubles pour signaler le changement de timbre du *e* (*planette*, *comette*, etc.).
- 45 Les grammairiens de la période 1694-1835 exposent peu le changement orthographique, excepté Buffier (1709), qui passe en revue les différences entre l'orthographe ancienne et nouvelle dans un chapitre intitulé « La diférente pratique de l'ancienne & de la nouvelle Ortographe » (Buffier, 1709 : 406). Les autres grammairiens qui présentent l'orthographe moderne se concentrent sur l'évolution de *oi* en *ai* (Anonyme, 1767 ; Bertera, 1773 ; de Prunay, 1777 ; Fréville, 1810 ; Letellier, 1814 ; Girault-Duvivier, 1811). Seuls deux auteurs la cautionnent : de Prunay (1777) et Fréville (1810).
- 46 La période suivante se fait encore plus laconique à propos de l'orthographe moderne : aucun point d'évolution n'est explicité dans les grammaires parues entre 1835 et 1901. Les chapitres consacrés à l'orthographe n'évoquent aucune réforme spécifique, hormis la question de la soudure dans les noms composés chez Colart (1846). L'évolution de l'orthographe est donc voilée.
- 47 L'évolution orthographique contemporaine entre 1901 et 1990 est abordée de manière exceptionnelle (ainsi, dans Grevisse, 1936), les grammaires faisant davantage écho aux difficultés existantes que sont le pluriel des noms composés et leur graphie (Sudre, 1907 ; Gougenheim, 1938 ; Chevalier *et al.*, 1964), sans pour autant s'y attarder. Il est rarement fait allusion à l'arrêté Leygues de 1901, qui certes ne vaut que pour le monde de l'enseignement, mais ouvre cependant la porte à la tolérance orthographique, premier pas vers une évolution dans ce domaine. Seul Grevisse (1936) le reproduit en annexe. C'est d'ailleurs encore uniquement *Le Bon usage* (1980) qui annexe l'arrêté Haby de 1976.
- 48 La dernière période du corpus se caractérise par deux types d'attitudes lorsque les rectifications sont abordées, ce qui est le cas dans 14 des 19 grammaires du corpus. Soit les grammaires exposent les rectifications de 1990 (c'est le choix majoritaire : Riegel *et*

al., 1994 ; Bosquart, 1998 ; Éluerd, 2002 ; Lecavalier, 2006 ; Laporte & Rochon, 2007 ; Éluerd, 2009 ; Kostrzewa, 2011 ; Breckx, 2012 ; Piron, 2013 ; Bertrand-Savard *et al.*, 2013 ; Pellat & Fonvielle, 2016), soit elles y font simplement référence, possiblement à l'égard d'un point d'orthographe particulier, mais prennent favorablement position à leur égard (Wilmet, 1997 ; Fairon & Simon, 2018). *Le petit Bon usage* présente d'ailleurs la situation actuelle comme ayant déjà basculé vers la nouvelle orthographe.

« Les personnes qui ont la maîtrise de l'orthographe ancienne peuvent naturellement ne pas suivre cette nouvelle norme. [...] Anciennement, certains mots prenaient le tréma sur le e [...]. » (Fairon & Simon, 2018 : 37)

## 6. L'intérêt accordé à l'orthographe

- 49 Les grammaires parues entre 1539 et 1694 traitent de la question orthographique le plus souvent dans les chapitres liminaires consacrés aux lettres (Meigret, 1550 ; Ramus, 1572 ; Bosquet, 1586 ; Maupas, 1607 ; Vairasse d'Allais, 1681), parfois dans un chapitre dédié souvent très bref (Oudin, 1632 : *Advis touchant l'orthographe* ; Irson, 1656 : *De l'orthographe* ; Chiflet 1659 : *De la prononciation et de l'orthographe*) et, exceptionnellement, dans la préface (Estienne, 1557).
- 50 On constate un changement d'attitude avec la période 1835-1901. L'orthographe lexicale est évacuée des grammaires, qui se concentrent plutôt sur l'orthographe grammaticale. Les accents, les majuscules, la cédille et le trait d'union sont regroupés par quelques ouvrages, à partir des années 1860, sous la bannière des *signes orthographiques*. C'est le choix posé par Delavenne (1868), Larive & Fleury (1871), Brachet & Dussouchet (1875). Il ressort pour l'essentiel que l'orthographe lexicale occupe une portion congrue dans les publications de cette période.
- 51 Le désintérêt pour le domaine de l'orthographe se marque davantage au cours des années 1901-1990. Les grammaires de cette période se concentrent sur le lexique, la morphologie et la syntaxe. L'attention réservée à l'orthographe est confinée à la transcription graphique des sons. C'est donc habituellement dans les premiers chapitres, consacrés aux sons et aux lettres qu'est abordée l'orthographe. Les grammaires insistent ainsi, sans le dire explicitement, sur le caractère phonographique de l'orthographe. Elles rangent assez souvent ces notions sous les *signes orthographiques*. Cette dénomination – que l'on retrouve Dussouchet (1904), Maquet *et al.* (1908), Gaiffe *et al.* (1936), Grevisse (1936), Bloch & Georgin (1937), Dauzat (1947), Chevalier *et al.* (1932) – regroupe l'emploi des accents (aigu, grave et circonflexe), du tréma, de la cédille, du trait d'union et de l'apostrophe.
- 52 Les difficultés en orthographe lexicale telles que les consonnes muettes, la transcription variable de certains sons, etc., ne sont presque plus signalées ni exemplifiées au moyen de listes de mots. Seule l'orthographe grammaticale est habituellement présente (accord du verbe, du participe passé, etc.). L'intérêt pour l'orthographe lexicale semble avoir glissé vers le lexique, qui fait souvent l'objet d'un chapitre détaillé dans lequel l'attention accordée à l'évolution de la langue est importante.
- 53 L'intérêt pour la diachronie orthographique et la conception de l'orthographe comme le résultat aléatoire de choix plus ou moins réfléchis se sont mués, dans les grammaires contemporaines publiées à partir de 1990, en une approche de l'orthographe en tant que système. Les chapitres consacrés au domaine offrent désormais cette vision

organisée de l'orthographe plutôt que d'insister sur les exceptions<sup>3</sup> (en particulier, Riegel *et al.*, 1994). Les ouvrages font implicitement écho aux travaux de Catach sur l'orthographe (1980).

- 54 Dans le cas où les grammaires exposent précisément en quoi consistent les rectifications, elles peuvent le faire dans une section dédiée, en résumant les changements (Riegel *et al.*, 1994 ; Éluerd, 2002 ; Laporte & Rochon, 2007 ; Piron, 2013 ; Bertrand-Savard *et al.*, 2013 ; Pellat & Fonvielle, 2016), en reproduisant le rapport du Conseil supérieur de la langue française (Bosquart, 1998 ; Breckx, 2012) ou au fur et à mesure des points d'orthographe exposés dans l'ouvrage, mais le degré de systématisme est très variable (Bosquart, 1998 ; Lecavalier, 2006 ; Laporte & Rochon, 2007 ; Kostrzewa, 2011 ; Breckx, 2012 ; Piron, 2013) et peut tomber à quelques cas seulement (Éluerd, 2009). Certains auteurs combinent les présentations. On constate surtout que l'orthographe moderne est encore trop souvent reléguée en annexe. Dès lors, le statut qui lui est réservé n'est pas à la hauteur d'une évolution en marche.

## Conclusion

- 55 Le parcours historique a montré qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les grammaires faisaient systématiquement allusion au débat sur l'orthographe et donc à la question de son évolution. Par la suite, la situation montre un très net recul. Le recul est plus marqué au XIX<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle l'Académie ralentit le rythme et la portée des aménagements orthographiques. À partir du XX<sup>e</sup> siècle, les grammaires signalent davantage l'évolution orthographique, ce qui semble en corollaire avec l'intérêt pour l'évolution de la langue, exposée dans des chapitres consacrés au lexique. Enfin, les publications retenues pour l'époque contemporaine évoquent presque systématiquement les rectifications et montrent ainsi un changement d'attitude profond. La perspective adoptée est cependant fondamentalement différente, et ce, sur trois plans.
- 56 Le changement se dessine d'abord sur le plan diachronique. Les évolutions consignées portent désormais très strictement sur les rectifications contemporaines, alors que les deux périodes précédentes (1835-1901 et 1901-1990) reléguaient les changements orthographiques à des périodes anciennes. Dans tous les cas, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'orthographe n'est pas foncièrement envisagée comme un domaine en perpétuel ajustement. À l'inverse, les deux premières périodes (1539-1694 et 1694-1835) se préoccupaient de changements en cours, proposaient des avis (bien que ce soit sur des problèmes récurrents : les consonnes muettes entre 1539 et 1694, le passage de *oi* à *ai* au début du XIX<sup>e</sup> siècle) et montraient d'ailleurs des prises de position virulentes, surtout entre 1539 et 1694. Jusqu'en 1901, on perçoit encore une certaine forme de débat, bien que celui-ci soit nettement moins actif. Il est évacué des grammaires au XX<sup>e</sup> siècle et ne semble donc plus du ressort des grammairiens. Le grammairien moderne ne s'autorise plus à être un penseur de l'orthographe, pas au sein d'une publication comme une grammaire, en tout cas.
- 57 Le changement se dessine ensuite sur le plan du pouvoir symbolique. La question de l'autorité en matière d'orthographe a beaucoup changé. Au cours de la période 1539-1694, seuls l'usage et l'étymologie étaient considérés comme références dans le domaine de l'orthographe alors que le débat se déroule entre grammairiens. La période 1694-1835 voit un élargissement de l'autorité en la matière. L'Académie, les auteurs et

les grammairiens sont reconnus comme étalons en orthographe, aux côtés de l'usage et de l'étymologie. Par la suite, la période 1835-1901 fait intervenir un nouvel acteur, le *dictionnaire*, en tant qu'objet institutionnalisé. Ensuite, les références aux diverses autorités en orthographe se dissipent presque totalement. Il ne reste que l'Académie, en tant qu'institution (on ne parle d'ailleurs jamais des académiciens) et les différents paliers décisionnels.

- 58 Le changement se dessine enfin sur le plan théorique. À partir de 1835, les éléments d'orthographe considérés au sein des grammaires se concentrent de plus en plus sur les signes orthographiques (c'est-à-dire les signes diacritiques et typographiques), puis évoluent, avec la dernière période, vers la transposition phonème/graphème. Les grammaires délaissent ainsi les difficultés orthographiques de mots ou de syllabes spécifiques.
- 59 Au regard des rectifications de 1990, on peut conclure qu'elles sont intégrées dans la plupart des grammaires de référence du corpus, mais qu'elles y occupent trop souvent une position en annexe ou en notes marginales. Plus généralement, l'orthographe lexicale a peu à peu été évincée de bon nombre d'ouvrages. Le livre de grammaire a subi de profondes mutations au fil des siècles. Il ne constitue plus aujourd'hui – et depuis longtemps déjà – un lieu de prise de position, voire d'innovation, en matière d'orthographe.

---

## BIBLIOGRAPHIE

ACADÉMIE FRANÇAISE [Hermant A.], 1932, *Grammaire de l'Académie française*, Paris, Firmin Didot.

ACADÉMIE FRANÇAISE, 1694, 1835, 1932-35, *Le Dictionnaire de l'Académie française*, Paris.

ADAM, N., 1779, *La vraie manière d'apprendre une langue quelconque, vivante ou morte, par le moyen de la langue française*, Paris, B. Morin.

ANDRIEUX, F., 1800, *Cours de grammaire et de belles-lettres*, Paris, Perronneau.

ANONYME, 1767, *Petite encyclopédie*, Liège, Desoer.

ARRIVÉ, M., GADET, F. & GALMICHE, M., 1986, *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.

BAYOL, M.-C., BAVENCOFFE, M.-J., [1995] 2013, *La grammaire française*, Paris, Nathan.

BEAUZÉE, N., 1767, *Grammaire générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, Pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris, Barbou.

BELEZE, G., 1838, *Grammaire française*, Paris, Delalain.

BENTZ, L., 1836, *Éléments raisonnés et pratiques de la grammaire française*, Tulle, Drappeau.

BERTERA, B. A., 1773, *Nouvelle grammaire, contenant en abrégé tous les principes de la langue française*, Paris, Vve Vallat-la-Chapelle.

- BERTRAND-SAVARD, S., CAYOUILLE, M.-M., MINET, C. et BEAULIEU, S., 2013, *La nouvelle grammaire en contexte*, Anjou, CEC.
- BESCHERELLE, L.-N., BESCHERELLE, H.-H., [1834] 1852, *Grammaire nationale*, Paris, Bourgeois-Maze.
- BESSON M.-J., GENOUD M.-R., LIPP B., NUSSBAUM R., 1979, *Maîtrise du français*, Vevey-Genève-Paris, Delta-LEP-Fernand Nathan.
- BLOCH, O., GEORGIN, R., [1937] 1945, *Grammaire française*, Paris, Hachette.
- BOINVILLIERS, J.-É.-J., 1802, *Grammaire raisonnée ou Cours théorique et pratique de la langue française, à l'usage des personnes qui veulent connaître et mettre en pratique non seulement les règles avouées depuis longtemps par les plus habiles grammairiens, mais encore des règles tout-à-fait neuves ou peu connues*, Paris, Barbou.
- BONIFACE, A., [1829] 1843, *Abrégé de la grammaire française*, Paris, Delalain.
- BONNEAU et LUCAN, 1839 [3<sup>e</sup> édition], *La grammaire selon l'Académie*, Paris, Chez les auteurs.
- BOSQUART, M., 1998, *Nouvelle grammaire française*, Montréal, Guérin.
- BOSQUET, J., 1586, *Elemens ov Institutions de la Langue Française*, Mons, Charles Michel.
- BRACHET, A. et DUSSOUCHET, J., 1875, *Petite grammaire française*, Paris, Hachette.
- BRACHET, A., [1874] 1884 (4<sup>e</sup> édition), *Nouvelle grammaire française fondée sur l'histoire de la langue*, Paris, Hachette.
- BRECKX, M., 2012, *Grammaire française*, 4<sup>e</sup> édition revue et actualisée par Ch. CHERDON & B. WAULETEL, Bruxelles, De Boeck.
- BRUNEAU, Ch. & HEULLUY, M., 1937, *Grammaire française et exercices*, Paris, Delagrave.
- BRUNOT, F. & BONY, N., 1908, *Méthode de langue française*, Paris, Armand Colin.
- BRUNOT, F., 1922, *La pensée et la langue*, Paris, Masson.
- BUFFIER, C., 1709, *Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris, Nicolas Le Clerc, Michel Brunet, Leconte et Montalant.
- CALVET, abbé J., Chompret, abbé C., [1917] 1920 (3<sup>e</sup> édition), *Grammaire française, cours supérieur*, Paris, J. De Gigord.
- CATACH, N., 1980, *L'orthographe française. Traité théorique et pratique*, Paris, Nathan.
- CATACH, N., 1991, « Mythes et réalités de l'orthographe », *Mots*, 28, 6-18.
- CATACH, N., 2001, *Histoire de l'orthographe française*, Paris, Honoré Champion.
- CAYROU, G., LAURENT P., LODS J., [1948] 1958, *Grammaire française*, Paris, Armand Colin.
- CELLIER, M., DORANGE, Ph., GARCIA-DEBANC, C. & al., 2010, *Français. Épreuve écrite d'admissibilité*, Paris, Hatier concours.
- CHAPOULIE, J.-M., 2005, « L'organisation de l'enseignement primaire de la III<sup>e</sup> République : ses origines parisiennes et provinciales, 1850-1880 », *Histoire de l'éducation*, 105, 3-44.
- CHARTRAND, S.-G (dir.), 2016, *Mieux enseigner la grammaire*, Montréal, ERPI.
- CHARTRAND, S.-G., AUBIN D., BLAIN R., SIMARD C., 1999, *Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui*, Montréal, Graficor.
- CHASSANG, A., [1880] 1888 (12<sup>e</sup> édition), *Nouvelle grammaire française, cours supérieur*, Paris, Garnier.



- CHEMIN-DUPONTÈS J.-B., 1794, *Principes de la grammaire française*, Paris, Bureau du Courier de la librairie [Nouvelle édition de l'An VI de la République].
- CHERDON, Ch., [1985] 2005, *Guide de grammaire française*, Bruxelles, De Boeck.
- CHERVEL, A., 2006, *Histoire de l'enseignement du français du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Retz.
- CHEVALIER, J.-C., BLANCHE-BENVENISTE C., ARRIVÉ M., PEYTARD J., [1964] 2002, *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse.
- CHIFLET L., 1659, *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, Anvers, Jacques Van Meurs.
- CHOMPRÉ, É.-M., MONCHABLON, E.-J. et BATTEUX, Ch., 1778, *Petite grammaire française, à l'usage des élèves de l'École royale militaire*, Paris, Nylon aîné.
- CHRISTEN, C. et FAYOLLE, C., 2017, « Introduction. Écoles du peuple, école des pauvres ? », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 2017/2, n° 55, 15-26.
- CLÉDAT, L., 1894, *Grammaire raisonnée de la langue française*, Paris, Le Soudier.
- COCQUEMPOT, J.-B., 1834, *Éléments de la grammaire française de Ch.-F. Lhomond*, Paris, Auguste Delalain.
- COLART, L., 1846, *Nouvelle grammaire française*, Paris, Chez l'auteur.
- COUSLÉ, L., 1888, *Grammaire de la langue française*, Paris, Eugène Belin.
- CROUZET, P., BERTHET, G., GALLIOT, M., 1909, *Grammaire française simple et complète pour toutes les classe*, Toulouse et Paris, Édouard Privat et Henri Didier.
- D'ALLAIS, V., 1681, *Grammaire methodique contenant en abrégé les principes de cet art et les regles les plus necessaires de la Langue Françoise dans un ordre clair et naturel*, Paris, chez l'auteur.
- DAUZAT, A., 1947, *Grammaire raisonnée de la langue française*, Lyon, I.A.C.
- DAVAU, R. ET ALIX, 1843, *Grammaire française*, Paris-Angers, Hachette-De Cosnier et Lachèse.
- DELAVENNE, H., 1868, *Grammaire de la langue française*, Amiens-Paris, Caron fils -Poussielgue-Rusand.
- DELVART, C.-A., 1828, *Cours théorique et pratique de grammaire française*, Paris, Le Normant-Pichard-Bocquet-Mongie.
- DENIS, D., SANCIER-CHÂTEAU, A., [1994] 1997, *Grammaire du français*, Paris, Le Livre de Poche.
- DES AUTELS, G., 1551, *De l'antique escripture de la langue françoise et de sa poesie contre l'orthographe des Meigrettistes* (Ouvrage perdu).
- DESCAMPS, J., 1852, *Abrégé de la grammaire française*, Douai, Adam D'Aubers.
- DESSIAUX, J., 1838, *Grammaire française analytique et pratique*, Paris, Beaujouan.
- DOLET, É., 1540, *Maniere de bien traduire d'une langue en l'autre*, Paris.
- DOMERGUE, U., 1778, *Grammaire françoise simplifiée, ou Traité d'orthographe, avec des notes sur la prononciation et la syntaxe, des observations critiques et un nouvel essai de prosodie...* par M. Domergue, Lyon, l'auteur.
- DORION, E., 1855, *La grammaire française*, Amiens, Lenoël-Herouart.
- DUBOIS, J. & LAGANE, R., [1973] 2004, *Nouvelle grammaire du français*, Paris, Larousse.
- DUCHÊNE, L., 1850, *Abrégé de la grammaire française*, Boulogne-sur-mer, Chez l'auteur.
- DUSSOUCHET, J.-J., [1904] 1913, *Cours primaire de grammaire française*, Paris, Hachette.

- ÉLUERD, R., [2002] 2004, *Grammaire descriptive de la langue française*, Paris, Armand Colin.
- ÉLUERD, R., 2009, *La grammaire française*, Paris, Garnier, Littré.
- ESTIENNE, R., 1539, *Dictionnaire françoislatin autrement dict Les mots Francois, avec les manieres d'vser diceulx tourne en Latin. Corrigé & augmenté*, Paris, Robert Estienne.
- ESTIENNE, R., 1557, *Traicte de la grāmaire Francoise*, Genève, Robert Estienne.
- F.M.S.B., 1864, *Grammaire française élémentaire*, Poitiers, Henri Oudin.
- F.P.B. ET F.I.C., 1877, *Grammaire française*, Tours-Paris, Alfred Mame et fils – Poussielgue frères.
- FAIRON, C., SIMON, A.-C., 2018, *Le petit Bon usage*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.
- FOURNIER, M., 1810 [12<sup>e</sup> édition], *La langue française et l'orthographe ou Grammaire française*, Paris, Chez l'auteur.
- FRÉVILLE, A.-F.-J., 1810, *Encyclopédie grammaticale*, Paris, Lepetit-Blanchard.
- FURETIÈRE, A., 1690, *Dictionnaire universel*, La Haye et Rotterdam, Leers.
- GAIFFE, F., BREUIL, E., JAHAN, S., MAILLE, E., MARIJON, M., WAGNER, R.-L., 1936, *Grammaire Larousse du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Larousse.
- GAULLYER, 1722, *Abrégé de la grammaire française*, Paris, Jean Baptise Brocas.
- GAULTIER, L., [1787] 1819, *Leçons de grammaire en action*, Paris, Renouard.
- GILARD, M., 1837, *Grammaire pratique, analytique et théorique de la langue française*, Paris, Daubrée.
- GIRARD, abbé G., 1747, *Les vrais principes de la Langue Française ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage*, Paris, Le Breton.
- GIRAULT-DUVIVIER, Ch.-P., 1811, *Grammaire des grammaires*, Paris, Porthmann.
- GOUGENHEIM, G., [1938] 1966, *Système grammatical de la langue française*, Paris, D'Artrey.
- GREVISSE, M., 1936, *Le bon usage*, Gembloux, Duculot.
- GREVISSE, M., GOOSSE, A., [1986] 2016, *Le bon usage*, Louvain-La-Neuve, De Boeck Supérieur.
- GUÉRARD, M., [1851] 1953 (3<sup>e</sup> édition), *Cours complet de langue française. Première partie : Grammaire élémentaire d'après Lhomond*, Paris, Dezobry et Magdeleine.
- GUEROULT, C.-B., 1812, *Grammaire française*, Paris, Belin.
- HÉBRARD, J., 1983, « L'exercice de français est-il né en 1823 ? », *Études de linguistique appliquée*, 1982/48, 9-31.
- IRSON C., 1656, *Nouvelle methode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langve française*, Paris, Gaspar Meturas.
- JÉGOU, M., [1807] 1820, *Grammaire de la jeunesse*, Nantes, Mellinet-Malassis.
- Journal officiel de la République française*, « Les rectifications de l'orthographe », n° 100, 6 décembre 1990.
- KOSTRZEWA, F., 2011, *L'essentiel de la grammaire*, Bruxelles, De Boeck.
- LAGLAINE, P., 1864, *Grammaire française et dictées*, Paris, Victor Sarlit.
- LANDAIS, N.-P., 1835, *Grammaire générale des grammaires française*, Paris, Bureau Central.

- LANUSSE, M., YVON, H., [1920] 1931 (10<sup>e</sup> édition), *Cours complet de grammaire française*, Paris, Eugène Belin.
- LAPORTE, M., ROCHON, G., [2007] 2011, *Nouvelle grammaire pratique pour tous*, Anjou, CEC.
- LARIVE & FLEURY, 1875, *La troisième année de grammaire*, Paris, Armand Colin.
- LAROUSSE, P., 1849, *Lexicologie des écoles*, Paris, Larousse et Boyer.
- LECAVALIER, J., avec la coll. de J. BONNEVILLE, [2006] 2013, *L'express grammatical*, Saint-Laurent, ERPI.
- LECLAIR, L., 1859, *Grammaire de la langue française*, Paris, Belin.
- LECLAIR, L., ROUZÉ, C.-J., [1874] 1880, *Grammaire française rédigée d'après le programme officiel de la Ville de Paris, Cours supérieur*, Paris, Eugène Belin.
- LEFRANÇOIS, P., [2013] 2020, *Français écrit pour futurs enseignants*, Montréal, JFD.
- LEMARE, P.-A., 1807, *Cours théorique et pratique de langue française*, Paris, chez l'auteur [Nouvelle édition sous le titre *Cours de langue française* (1819), Paris, Henry Grand, Bachelier, Bechet, Madame Huzard].
- LEQUIEN, E.-A., [1810] 1826, *Grammaire élémentaire*, Tournai, Casterman.
- LETELLIER, Ch.-C., 1811, *Grammaire française de Lhomond à l'usage des lycées et des institutions*, Paris, Le Prieur, Belin et chez l'auteur.
- LÉVIZAC, J.-P.-V. de, 1797, *L'art de parler et d'écrire correctement la langue française*, Londres, Bayle [Nouvelle édition de 1809 à Paris chez Rémont].
- LHOMOND Ch.-F., 1780, *Éléments de la grammaire française*, Paris, Colas.
- LONEUX, E., 1799, *Grammaire générale*, Liège, Bassange.
- MAQUET, Ch., FLOT L., ROY L., 1908, *Cours de langue française*, Paris, Hachette.
- MARCHELLO-NIZIA, Ch., COMBETTES, B., PRÉVOST, S., SCHEER, T. (éds.), 2020, *Grande grammaire historique du français (GGHF)*, Berlin-Boston, De Gruyter Mouton.
- MATHIEU, A., 1559, *Devis de la langue francoyse*, Paris, Breton.
- MAUPAS, Ch., 1607, *Grammaire française contenant règles très certaines et adresse très asseverée à la naïve connoissance & pur vsage de nostre langue : en faveur des estrangers qui en seront desirieux*, Blois, Philippes Cottureau.
- MEIGRET, L., 1550, *Le trétté de la grammere françoëze*, Paris, Chrestien Wechel.
- MICHEL, L.-C. ET RAPET, J.-J., 1852 [1860], *Principes de grammaire française*, Paris, Dezobry et Magdeleine.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, 1976, *Tolérances grammaticales et orthographiques*. René Haby, 28 décembre.
- MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, 1901, *Arrêté relatif à la simplification de la syntaxe française*. Georges Leygues, 26 février.
- NARJOUX, C., 2018, *Le Grevisse de l'étudiant*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.
- NICOT, J., 1606, *Thresor de la langue francoyse tant ancienne que moderne*, Paris, Douceur.
- NOËL, F.-J.-M., CHAPSAL, Ch.-P., 1823, *Nouvelle grammaire française sur un plan très-méthodique*, Paris, Vve Nyon Jeune.
- OLIVIER, TH., 1855, *Grammaire française élémentaire*, Paris-Tournai, Casterman.

- LOUDIN, A., [1632] 1640, *Grammaire françoise rapportee av langage du Temps*, Paris, Antoine de Sommerville.
- LOUDIN, C., 1607, *Tesoro de las dos lenguas francesa y española. Thresor des deux langues françoise et espagnolle*, Paris, Marc Orry.
- PANCKOUCKE, A.-J., 1749, *Les études convenables aux demoiselles*, Lille, Panckoucke.
- PELETIER DU MANS, 1550, *Dialogue de l'Ortografie e Prononciation Françoisese*, Poitiers, Ian e Enguilbert de Marnef.
- PELLAT, J.-C., FONVIELLE, S., 2016, *Le Grevisse de l'enseignant*, Paris, Magnard.
- PERROT D'ABLANCOURT, M., 1838, *Nouvel abrégé de grammaire française*, Poitiers, Fradet.
- PIRON, S., [2017] 2013, *Grammaire française*, vol. 1. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.
- PLANE, S., 2020, « Fallait-il parler du prédicat ? », in C. Lachet. & A. Roig (éds.), *Défense et illustration du prédicat*, Paris, L'Harmattan, coll. *Dixit grammatica*, 7-14.
- POITEVIN, P., 1843, *Étude raisonnée de la syntaxe française*, Paris, Firmin-Didot.
- PRÉVOST, ST-L., 1799, *La grammaire française et l'orthographe*, Paris.
- PRUNAY, Mr de, 1777, *Grammaire des Dames, où l'on trouvera des principes sûrs et faciles, pour apprendre à orthographier correctement la langue français*, Paris, Lottin l'aîné.
- RADOUANT, R.-Ch., 1922, *Grammaire française*, Paris, Hachette.
- RAMUS, P., 1572, *Grammaire*, Paris, André Wechel.
- REGNIER DESMARAIS, abbé, 1705, *Traité de la grammaire française*, Paris, Jean Baptiste Coignard.
- RESTAUT, P., 1730, *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française*, Paris, Desaint [Nouvelle édition de 1732, chez Le Gras, Lottin, Desaint et Chaubert].
- RESTAUT, P., 1732, *Abrégé des principes de la grammaire française*, Paris, Desaint [Nouvelle édition de 1745, chez l'auteur].
- REY, A., DUVAL, F. et SIOUFFI, G., 2007, *Mille ans de langue française. Histoire d'une passion*, Paris, Perrin.
- REYMOND, E.-A., [1810] 1826, *Leçons de grammaire française*, Lyon et Paris, Yvernault et Cabin, Brunot-Labbé.
- RICHELET, P., 1680, *Dictionnaire françois*, Genève, Widerhold.
- RIEGEL, M., PELLAT, J.-Ch., RIOUL, R., [1994] 2018, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- ROCHE, A., 1852, *Grammaire française*, London-Edinburgh, Williams et Norgate.
- ROYON, Professeur, 1777, *Traité élémentaire de grammaire et d'orthographe française...* par M. Royon, Paris, impr. de D.-C. Couturier.
- SÉBILLET, Th. & FONTAINE, Ch., 1555, *Art poétique françois*, Paris, veuve François Regnault.
- SERREAU, J.-E., BOUSSI, J.-N., 1824, *La grammaire ramenée à ses principes naturels*, Paris, Pélicier.
- SOMMER, E., 1859, *Cours complet de grammaire de la langue française*, Paris, Hachette.
- SUDRE, L., [1904] 1907, *Cours de grammaire française*, Paris, Delagrave.
- TORY, G., 1529, *Champ fleury*, Paris.
- VAIRASSE D'ALLAIS, D., 1681, *Grammaire méthodique*, Paris, chez l'auteur.

VALLART, abbé J., 1744, *Grammaire française*, Paris, Desaint et Saillant.

VANIER, V.-A., 1836, *Dictionnaire grammatical*, Paris, L'auteur-Brunot-Labbé-Delalain-Dupont-Janet et Cotellet.

VIGNER, G., 2001, « Depuis quand enseigne-t-on le français en France ? », *Études de linguistique appliquée*. 2001/3, n° 123-124, 425-444.

VILLERS, M.-É. de, [2003] 2009, *La nouvelle grammaire en tableaux*, Montréal, Québec Amérique.

WILMET, M., [1997] 2010, *Grammaire critique du français*, Bruxelles, De Boeck.

## NOTES

1. L'identification de l'autorité souffre parfois de quelques raccourcis : « En 1835, l'orthographe de l'Académie devient obligatoire et officielle. » (Bayol & Bavencoffe, 1995 : 4)
2. Goffe, « lourdeau, hébété, sot » (Nicot, 1606).
3. On perçoit ici l'influence du courant grammatical moderne, où la grammaire n'est plus envisagée comme un amas d'exceptions, mais avant tout comme un système (Chartrand, 2016).

---

## RÉSUMÉS

L'étude évalue quelle perspective les grammaires adoptent face à l'orthographe moderne de leur époque. Pour ce faire, nous analysons un corpus de grammaires parues entre le XVI<sup>e</sup> siècle et aujourd'hui. Nous les associons à une périodisation de l'orthographe française en cinq phases. En vérifiant quelle place les ouvrages accordent à l'orthographe et quel avis ils émettent au sujet de la modernité en orthographe, nous avons constaté que l'orthographe moderne est davantage exposée dans les ouvrages contemporains, mais que les grammaires se concentrent désormais surtout sur la transcription des phonèmes au sein d'un système et, dans les faits, n'interviennent plus dans le domaine de l'orthographe.

The study assesses the perspective grammars take on the modern orthography of their time. Therefore, we analyze a corpus of grammars published between the sixteenth century and today. We associate these publications with a periodization of French orthography in five phases. By checking which place each grammar gives to orthography and which opinion they express about modernity in this domain, we found that modern orthography is more exposed in contemporary works, but that grammars now focus mainly on spelling as the transcription of phonemes as a system and no longer intervene in the field of orthography.

## INDEX

**Mots-clés** : orthographe, grammaire, histoire

**Keywords** : orthography, grammar, history

AUTEUR

**SOPHIE PIRON**

Université du Québec à Montréal (Canada)